



RESTONS PRUDENTS POURSUIVONS NOS EFFORTS

#TOUSSOLIDAIRES #TOUSRESPONSABLES



COMMUNIQUE DE PRESSE DU PRESIDENT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Retrait de l'autorisation d'accueil de mineurs au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance de la MECS « La Sainte Famille ».

Il a été porté à ma connaissance la circulation sur les réseaux sociaux de vidéos montrant l'agression d'une jeune fille par deux autres, au sein de la Maison d'Enfants à Caractère Social de l'Association « La Sainte Famille ».

J'ai signalé au Parquet ces faits de violence que je déplore et condamne.

Mon soutien à cette jeune victime et à sa famille est légitime. La Collectivité donnera les suites judiciaires qui conviennent à cette affaire.

Le Président du conseil d'administration et le directeur de la structure ont été convoqués par la CTM. Il leur a été demandé de communiquer aux autorités judiciaires, territoriales et éducatives l'ensemble des informations dont ils ont connaissance en précisant les mesures prises.

Les faits témoignent de la persistance de dysfonctionnements au sein de cette structure, en dépit des différentes mesures arrêtées pour l'accompagner dans une meilleure prise en charge des enfants confiés.

Je rappelle qu'à mon initiative une administration provisoire de 12 mois a été mise en place. Elle a été suivie d'une administration judiciaire de 6 mois. Une lettre d'injonctions, non suivie d'effet, a conduit à la fermeture de la pouponnière. De nombreuses rencontres avec les responsables et les personnels les alertant sur la nécessité de s'inscrire dans une protection qualitative des enfants sont restées sans effet. C'est manifestement un constat d'échec.

C'est la raison pour laquelle, j'ai décidé l'activation de la procédure en vue du retrait de l'autorisation d'accueil de mineurs au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance de la MECS « La Sainte Famille ».

Martinique, le 30 septembre 2020

Le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Martinique



RESTONS PRUDENTS
POURSUIVONS NOS EFFORTS

